



## **ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Année scolaire 2020 – 2021

Comme chaque établissement scolaire, le Collège Jean d'Esme est doté des instances qui garantissent la participation de l'ensemble des membres de la communauté éducative à la vie de l'établissement.

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, le budget et le compte financier du collège ainsi que le règlement intérieur de l'établissement. Il délibère sur les questions relatives à la santé et la sécurité.

Il permet un dialogue avec les parents d'élèves sur de nombreux points.

Les représentants des parents d'élèves siègent, délibèrent et votent au conseil d'administration. Ils répondent aux questions des parents d'élèves et portent leurs demandes au conseil d'administration. Ils peuvent apporter aux parents d'élèves des précisions sur des sujets traités lors de la tenue de l'instance.

A ce titre, les élections des représentants des parents d'élèves constituent un moment essentiel au début de l'année scolaire.

### **Préparation des élections**

**Le calendrier des opérations électorales est disponible sur le site du collège.**

Compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de réunion d'information pour les parents d'élèves cette année.

**Les fédérations ou associations de parents d'élèves, ainsi que les parents qui ne se sont pas constitués en association, sont invités à indiquer dans les meilleurs délais leur intention de présenter une liste de représentants de parents d'élèves (courriel [ce.9740735f@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740735f@ac-reunion.fr) ou par téléphone auprès du secrétariat de direction).**

Par la suite, des échanges seront mis en place avec les parents responsables de listes pour préparer le scrutin et favoriser la participation des parents d'élèves aux élections.

La Principale,  
D. Georges